Malbosc

informations municipales

AOÛT 1988

n° 41

S O M M A I R E

P. 2	Le mot du Maire
P. 3	Réunion du Conseil Municipal : le 3I Mai I988 . Logement instituteur . Travaux A.E.P. . Camping
P. 4	Réunion du Conseil Municipal : le 28 Juin I988 . Santé . Eau de la Cure . Camping . Divers
P. 5	Réurion du Conseil Municipal : le II Août I988 . Projet d'inauguration du camping
	Réunion du Bureau d'aide sociale : le II Août I988
	Etat Civil
	Dons au B.A.S.
P. 6	Résultats des Elections législatives : 5 et I2 juin I988
P. 7	" Le Camping " par Gilles COLADON
P. 8	A Marcel COSTE. Homélie du Père Charles BARBIER- BOUVET (I3.8.88)
P. 9	Brève histoire de la pomme de terre en Ardèche par Cl. BRION
P. IO	Informations diverses des associations.
P. II	Tribune libre ; article du journal "Le Monde" du 24.05.88 intitulé " Galerie de destins " par Cl BRION.
P. I2 à P. I8	Tribune libre de l'association "CEZE et GANIERE " " Demain les Mines ".

+ + + + + + + + + + +

ANNONCE

Instituteur Ecole de MALBOSC, recherche sur la commune, terrain avec point d'eau pour jardin.
Contacter M. Alain JOFFRE au 75.36.90.88

+ + + + + + + + + + +

REMERCIEMENTS

Comme vous pourrez le constater, une partie de ce journal a été réalisée sur ordinateur.
Nous remercions vivement M. LEMAL Yves (Malbosquet) de sa précieuse collaboration.

+ + + + + + + + + + + + +

! BONNE LECTURE A TOUS !

LE MOT DU MAIRE

Chers Administrés,

Avec ce numéro s'achève la saison touristique.

Une saison qui, cette année, a vu une présence importante de gens du Nord, Belges principalement. Cela démontre que nos sauvages Cévennes sont de plus en plus connues et appréciées. C'est bon signe pour l'avenir de notre camping qui sera opérationnel l'année prochaine.

Nous avons vu revenir pour quelques jours les propriétaires des résidences secondaires; si quelques uns font de louables efforts pour entretenir les abords, il faut regretter que ce ne soit pas le cas pour tous. Il est navrant de voir les ronces qui envahissent même les chemins. Je sais que certains diront que c'est à la commune à faire effectuer cet entretien; cela suppose d'avoir un cantonnier municipal; or son salaire plus les charges sociales équivalent à la totalité des impots locaux payés sur la commune, ce qui revient à dire qu'il faudrait exactement doubler ces impots. Qui en est partisan ?.

Je crois que, si chacun y met un peu de bonne volonté tout le monde y trouvera son compte. On ne peut pas prétendre avoir à la fois les avantages de la campagne et ceux de la ville. Il faut faire un choix car partout où il y a avantages, il y a aussi inconvénients.

Je recommande encore à tous de faire en sorte qu'un incendie de forêt ne puisse se propager dans les maisons, il est indispensable que les abords soient propres. Nous sommes tous à la merci d'un inconscient qui joue avec le feu. Nous sommes passés près d'un désastre avec les incendies criminels qui se sont déclarés sur la montagne de Cotes, coté Combres et Pratpeillard. Qui nous dit que le même incendiaire ne recommencera pas? Soyez prudents je vous en conjure.

La saison des congés étant passée, les travaux vont pouvoir reprendre. C'est ainsi que dans la mesure où les entreprises seront disponibles, pourront se faire les adductions d'eau de Chabanes et de Gournier, le labour de Lachamp pour la plantation de la forêt ainsi que le captage de la source qui s'y trouve et sa retenue, le bouchage des nids de poule sur nos chemins. Vous voyez que le travail ne manque pas et que nous devons faire pas mal d'acrobaties pour trouver des finances. Enfin, nous faisons tout notre possible pour amener toujours un peu plus de bien-être et de commodité à chacun et croyez moi, ce n'est pas toujours facile.

Vraisemblablement, nous inaugurerons notre camping le 22 Octobre si les autorités départementales sont disponibles. Je vous y invite tous car c'est votre camping et je forme le voeu le plus cher pour qu'il réponde à notre attente.

Cette inauguration a pour but de le faire connaitre et populariser par la presse.

Une information vous sera communiquée en son temps pour cette manifestation.

Votre dévoué Maire
Noel GARIDEL

Réunion du conseil municipal :

le 31 mai 1988

Absents : KieKen Jean Marie, Tilly Jean Michel, Durand René, Oziol Christiane

1°) Logement instituteur :

Le Maire informe le conseil municipal que l'inspectrice d'académie est venue visiter le logement de l'instituteur et qu'il y a lieu de faire des travaux.
D'un commun accord, il a été décidé d'aménager les deux pièces conjointes à l'appartement :

- ouverture d'une porte
- fermeture de la porte donnant sur le couloir
- réfection de l'électricité et pose d'un compteur
- déplacement de la bibliothèque.

Les frais de peinture seront avancés par l'instituteur.

2°) TRAVAUX A.E.P. :

A) AEP Gournier :

Le Maire expose au Conseil Municipal l'avant projet sommaire dressé par la D.D.A.F qui est estimé à 280 000 F H.T.
Les travaux comprennent les conduites de distribution au camping. Le Maire indique que le financement de cette operation pourrait être le suivant:

subvention de 40 %	:	116 000 F
Fonds libres	:	174 000 F

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, approuve l'avant projet et demande la mise en place des procédures règlementaires.

B)AEP Chabannes

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il manque l'avis de la DDASS pour faire la demande d'utilité publique.
D'autre part, qu'il semblerait que la source ne soit pas suffisante pour alimenter les deux villages Chabannes et Les Escoussous. Il serait peut-être souhaitable d'envisager l'utilisation de la source des Térons.

3°) CAMPING

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est prévu de faire une aire de stationnement en dehors du camping, de l'autre coté de la route , et expose les problèmes liés à l'ouverture du camping pour cette année :

- aucune ombre
- plantations compromises
- Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas ouvrir le camping cette année.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le 28 juin 1988

Absents : TILLY Jean Michel, DURAND René, CHAMBOREDON Michel, OZIOL Christiane

1°) SANTE:

M. Kieken informe le conseil municipal de l'ouverture d'un cabinet de radiologie aux Vans et souhaite que cette information soit donnée dans le prochain bulletin municipal.

2°) EAU DE LA CURE :

Le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la réunion du 28 /03/88, l'utilisation de l'eau du puits de la cure avait été accordée à M. Manifacier. Il informe d'autre part qu'il a reçu une seconde demande concernant cette eau et qu'un arrangement entre les personnes semble difficile.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et d'un accord unanime :
décide de s'en tenir à la décision initiale et fixe le prix de cette eau sous la forme d'un don au B.A.S.basé sur la valeur d'un forfait d'eau à MALBOSC et ce, pour une durée de 10 ans.

3°)REDEVANCE:

ordures ménageres du camp chantier d'Abeau :

Le Maire fait lecture de la demande qui lui a été adressée par l'association
Saint Jean Education responsable du prochain camp chantier d'été à Abeau.

Cette demande concerne la "prise en considération" du statut de camp pour la redevance des ordures ménagères d'une trentaine de personnes sur 15 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de prendre en considération cette demande et fixe à 800 F la somme forfaitaire redevable par l'association Saint Jean Education pour l'année 1988.

4°) CAMPING :

Afin d'assurer l'entretien des plantations du camping durant l'été, le Maire propose au conseil municipal d'embaucher à mi-temps Olivier Pialet soit, s'il est possible dans le cadre d'un TUC, soit dans le cadre d'un embauche temporaire partielle basée sur le SMIC.

Après en avoir délibéré, le C.M. est d'accord avec cette proposition et demande au Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette embauche.

5°) Affaire Bastide :

Le Maire fait lecture de la lettre adressée par M. Bastide.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, estime que la proposition de M. Bastide n'apporte pas de garanties suffisantes :

- décide de faire une servitude de passage au profit de la commune sur le terrain accédant au dépôt d'ordures ménagères.
- demande à M. Bastide de faire cadastrer le parcelle de terrain située près de sa maison afin de régulariser sa situation vis à vis des impôts.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :

le 11 Aout 1988

Projet d'inauguration du camping :

Le Maire propose au conseil municipal de fixer la journeé d'inauguration du camping au

samedi 22 Octobre 1988

en présence du Sous-Préfet, du Président du Conseil Général, du Président du S.I.D.E.T., du Conseil Municipal et des Habitants de la Commune de MALBOSC.

Le conseil municipal est d'accord avec cette proposition et vu les crédits ouverts au budget, demande à Gilles Coladon d'organiser cette réception.

REUNION DU B.A.S. : le 11 AOUT 1988

Après le succès de la sortie organisée en 1987, le B.A.S. programme pour 1988 une sortie au Mont Aigoual avec visite de l'observatoire et déjeuner à l'Espérou.
Date retenue pour cette sortie : le 8 septembre 1988.

Bon amusement à tous !

ETAT CIVIL :

Décès :

RENARD Alfred, le 17.06.1988 aux Vans
COSTE Marcel, le 11.08.1988 à Sabuscles.

Naissance :

Un oubli de 1987 nous amène à souhaiter un joyeux premier anniversaire à Florence RIPPART (née le 22 Aout 1987)

BUREAU D AIDE SOCIALE : DONS

- Dumas Joel : 300 F
- Equipe de chasse (Chamboredon A.) : 150 F

REVISION LISTE ELECTORALE :

cette révision aura lieu du 1/09 au 31/12/88.
Les demandes d'inscription sont reçues en Mairie.

ELECTIONS LEGISLATIVES - 5 JUIN 1988

MALBOSC

Inscrits : I67
Votants : I09 — PArticipation : 65,26 %
Exprimés : I06

VIDAL (P.C.)	: 23	soit 2I,69 %
ALAIZE (P.S.)	: 52	" 49,05 %
MICHEL (U.R.C.)	: 29	" 27,35 %
BERAUD (F.N.)	: 2	" I,88 %
CHAMPEL (U.R.A.)	: 0	

CANTON DES VANS

Participation : 68,I0 %

VIDAL	: 553	soit I3,I6 %
ALAIZE	: I574	" 37,48 %
MICHEL	: I308	" 3I,I5 %
BERAUD	: 335	" 7,97 %
CHAMPEL	: 429	" I0,2I %

ELECTIONS LEGISLATIVES : I2 JUIN I988

MALBOSC

Inscrits : I67
Votants : I28 — PArticipation : 74,85 %
Exprimes : I25

ALAIZE (Maj. Prés.)	: 84	Soit 67,20 %
MICHEL (U.R.C.)	: 4I	" 32,80 %

CANTON DES VANS

Participation : 77,60 %

ALAIZE	: 25I2	Soit 52,6I %
MICHEL	: 2262	" 47,38 %

ARDECHE

DEPUTES ELUS

Ière circonscription	: R. CHAPUIS	(P.S.)
2ème "	: R. PERBET	(U.R.C.-R.P.R.)
3ème "	: J.M. ALAIZE	(P.S.)

ENSEMBLE FRANCE

P.C.	: 695 569	soit 3,42 %	27 élus
Maj. Prési.	: 9 880 469	" 48,65 %	276 "
UDF- RPR-	: 9 5I0 833	" 46,83 %	27I "
F.N.	: 2I6 704	" I,06 %	I "

(totalisation des deux tours sur 575 circonscriptions)

= + + + + + + + + + =

LE CAMPING

Le camping communal de MALBOSC est pratiquement achevé. Il faut d'ores et déjà préparer son ouverture prochaine. La saison 88 s'achevant, il est bon d'en tirer les conclusions afin d'en faire profiter cette installation.

UN MOYEN PRIVILEGIE DE RETOUR A LA NATURE :

La pratique du camping contribue au retour à la nature recherché par les citadins. Par l'intégration totale dans le milieu (jour et nuit) les pratiquants vivent en synthèse avec la nature et découvrent un écosystème dont ils font partie.
Pour certains, une dimension sportive différencie le mode de contact avec le milieu naturel. Ainsi, le camping sportif se développe avec la randonnée, pédestre - équestre ou cyclotouriste ainsi que la pratique du canoé.

LA CONVIVIALITE :

De nombreux campeurs font remarquer la facilité avec laquelle peuvent se nouer des contacts sociaux. Le rôle des enfants est déterminant car ceux-ci montrent une préférence pour le camping vis à vis de l'hôtel ou de la location. L'espace de plein air facilite leur autonomie et leur intégration avec d'autres familles, crée un tissu relationnel qui influe sur le choix du séjour et fidélise au terrain choisi.
On pourra également noter le succès des animations, jeux, fêtes proposés par les exploitants ou des intervenants extérieurs.

UN MOTIF ECONOMIQUE :

La contrainte financière est la cause qui fit choisir le camping pour les premières vacances. Par la suite, soit on abandonne, soit on y prend goût et on y reste fidèle comme en témoignent de nombreux propriétaires de camping.

A partir de ces données, on va pouvoir établir le type de clientèle interessée mais il faudra aussi définir le type de " produit touristique" que sera cette installation, en évaluer le prix, organiser sa commercialisation ainsi que la communication afin de déclendher la vente directe auprès du public.

Ces démarches vont faire l'objet d'un stage encadré par une boutique de gestion.

Que toutes les personnes ayant des projets susceptibles de se greffer autour de ce camping prennent contact avec la mairie de Malbosc.

Il faut savoir qu'un camping peut être une source de revenus pour celui qui le crée mais également un facteur de retombées économiques pour la région où il est situé (un campeur dépense en moyenne 100 F par jour et par personne - chiffre 1985).
On peut espérer la récouverture d'une épicerie, d'un restaurant mais aussi de nouveaux débouchés pour une agriculture de service (qui pourrait peut-être éviter la propagation des incendies).

Un camping en 89, pas tout à fait la révolution mais une évolution certaine.

Gilles COLADON

Ce camping paysagé trois étoiles va ouvrir l'année prochaine. L'intérêt de tous est qu'il fonctionne bien dès l'ouverture.
La meilleure publicité, c'est la votre. Parlez-en, décrivez le calme et la beauté de la région. Faites venir vos amis !

+ + + + + + + + + + + +

A Marcel COSTE

Les obsèques de Marcel COSTE ont eu lieu le samedi 13 août à Malbosc. Au cours de la messe, le Père Charles BARBIER-BOUVET a prononcé l'homélie.
Plusieurs personnes ayant demandé le texte, j'ai pensé qu'il était préférable de le publier dans notre bulletin.
Ci-après le texte de l'homélie.

Jean-Marie KIEKEN

ENTERREMENT DE Marcel COSTE
Sur Evangile de St Mathieu 25,31-40

Je ne suis pas du pays et serais bien incapable de vous parler de la vie de Marcel Coste.

Mais je fréquente Sabuscles depuis plus de dix ans et la famille de Marcel m'a fait l'amitié de me demander de dire le sens chrétien de sa vie. L'Evangile de Saint-Mathieu m'a semblé répondre à la demande.

Le même Evangile, quelques chapitres plus haut, rapporte la parole du Christ : "ce n'est pas en disant 'Seigneur, Seigneur' qu'on entrera dans le royaume des cieux, mais c'est en faisant la volonté de mon Père qui est dans les cieux".

On n'entendait pas Marcel invoquer le Christ en disant :"Seigneur, Seigneur ", mais on le voyait accueillir tous ceux qui se présentaient.

Il fait bon venir à Sabuscles, on ne s'y sent pas étranger et celui à qui l'on s'adresse vous envoie presque toujours chez Marcel Coste. Là, quand vous montez sur la terrasse ou que vous franchissez la porte, on ne vous demande pas "qui vous êtes", mais d'abord "ce dont vous avez besoin".

A voir le nombre de visiteurs qui passent, vous comprenez tout de suite que la maison n'est pas un centre d'accueil pour vous seul, mais pour tout le pays.

Quand jeudi soir Marcel a fermé les yeux sur cette terre, il s'est trouvé soudain en face de notre Seigneur Jésus-Christ et il a entendu pour lui son appel : " Viens, Marcel, entre dans le ciel qui t'as été préparé par Dieu mon Père, car moi j'ai eu faim et tu m'as donné à manger, j'ai eu soif et tu m'as donné à boire, j'étais un étranger et tu m'as accueilli..."

Marcel, avec son bon sourire, a dû interrompre le Christ : "arrêtez, Seigneur, vous faites erreur, je ne vous ai jamais fait tout cela !"

Le Seigneur, à son tour, lui a coupé la parole et lui a demandé : " Marcel, avoue-le, as-tu déjà rencontré quelqu'un en difficulté sans le dépanner ? - Eh bien, chaque fois que tu as dépanné quelqu'un, c'est moi que tu as dépanné ".

"Quand le soir avant l'orage tu es allé bouger une lauze, c'est moi que tu as mis à l'abri de la pluie. Quand tu as retrouvé la source qui n'alimentait plus une citerne, c'est à moi que tu as donné de l'eau, et puis, quand tu n'as plus eu la force de faire tout cela, c'est à moi que tu donnais le bon conseil qui me permettait de m'en sortir".

Mes Frères, être chrétien c'est reproduire dans sa vie quelques traits qui vous fassent ressembler au Christ. La figure du Christ est très riche et il y a bien des manières de lui ressembler.

Le Christ a souvent répété qu'il était venu pour servir les hommes et non pour être servi.

Souhaitons que cette vieille tradition chrétienne reste vivante ici, que dans ce pays il y ait toujours parmi vous des hommes et des femmes qui soient disponibles pour rendre service. Grâce à eux, il fera toujours bon de vivre ensemble dans la paix et la bénédiction du Christ : "Heureux les artisans de paix, car ils seront appelés fils de Dieu".

Amen
Charles BARBIER-BOUVET S.J.

BREVE HISTOIRE DE LA POMME DE TERRE EN ARDECHE

C'est à la conquête du Pérou par François Pizarre, sans doute à l'occasion de la seconde expédition de 1525 qui lui permit de débarquer sur la cote péruvienne d'où il réussit à pénétrer le pays, que nous sommes redevables de la découverte de la pomme de terre (1).
Très vite, vers 1534, (2), grace aux navigateurs, la plante est introduite en Espagne où elle est cultivée, d'abord en Galice puis Nouvelle Castille dans les régions montagneuses autour de Tolède.

Si l'on en croit la tradition locale Saint Albanaise : " la pomme de terre aurait été importée d'Espagne en Ardèche, par un moine franciscain de Tolède, natif d'Ardèche: PIERRE SORNAS. Celui-ci, originaire de Bécuse (hammeau de la commune de Saint Alban d'Ay) aurait introduit le précieux tubercule en 1540 en se retirant dans sa famille sur la fin de sa vie (3). De Bécuse, la culture de la " truffole " se serait étendue aux communes voisines "....

Cette tra dition ancestrale est confirmée par les écrits du curé Descourz de St Alban d'Ay en 1762, puis par ceux de François Dufaure-Satillieu en 1785 (4).

Signalons enfin que nos historiens géographes et conteurs locaux ont toujours repris cette "histoire" en lui accordant un certain crédit (5);

Nous savons par ailleurs qu'Olivier DE SERRES fut le premier agronome français à nous signaler la pomme de terre.
Dans son "Théatre d'Agriculture et Mesnage des champs " paru en 1600, le "Père de l'Agriculture" consacre au tubercule un article intitulé "cartoufle".

La pomme de terre (truffe blanche) se trouve également mentionnée dans les livres de raison d'Isaac Tourton, avocat protestant d'Annonay au 17è siècle. Il s'agit en réalité du plus ancien document connu attestant de la vente de pomme de terre sur un marché public: "le 10 avril 1694, les truffes blanches se vendent 22 sols la quarte, au marché de la place Grenette à Annonay."

Dans un extrait du rapport présenté au Conseil Général de l'Ardèche par le citoyen Préfet C.A. Caffarelli, le 16 Germinal An 9 de la République Française, nous pouvons lire (6): "Il suffit de dire généralement et année commune, le pays fournit du grain que pour nourrir ses habitants pendant quatre mois, les menus grains, les chataignes vertes et sèches, les pommes de terre fournissent à la nourriture pendant autres quatre mois; l'industrie et le commerce, surtout la vente des soies et des vins procurent ce qui manque ".

Dans "la vie quotidienne en Ardèche au début du siècle " Jean Charay, conservateur des Antiquités et Objets d'Art de l'Ardèche écrit: "la principale culture, la pomme de terre, s'élevait en 1890 à 5 millions d'hectolitres, tandis que la production de céréales s'élevait à 1 million d'hectolitres ".

* * * * * * * * * * *

(1) Martine Joly "Merci M. Parmentier ou la gloire de la pomme de terre en 200 recettes " Paris, Robert Laffont, 1985 224 p.
(2) La date de 1534 est retenue chez : Focus Encyclopédie Bordas et Dictionnaire Larousse.
(3) Grand quid illustré, Paris, Robert Laffont 1979 Vol 1 p. 81
(4) François Dufaure-Satillieu fut le 3è pprésident du Conseil Général de l'Ardèche en l'An X.
(5) Louis Bourdin, Charles Forot, Pierre Bozon, Georges Massot, Marie-Hélène Reynaud, Jean-Marc Gardes, G. Paysan...
(6) in "Annuaire de l'Ardèche An X".

PERMANENCES - MAIRIE DES VANS

SECURITE SOCIALE : Chaque mercredi de I4 H à I5 H 30

ASSISTANTE SOCIALE, SECURITE SOCIALE : 3ème jeudi de chaque mois de I0 H à IIH 30

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE : Ier et 3ème samedi de chaque mois de 9 H à I2 H

RETRAITES : 4ème jeudi de chaque mois de 9 H à I2 H.

O.P.A.H. : Tous les jeudis de I4 H à I7 H

ALLOCATIONS FAMILIALES : 2ème mardi de chaque mois de I0 H à I2 H.

= + + + + + + + + + + =

YOGA A MALBOSC

Les cours de yoga àMALBOSC vont reprendre à la rentrée.

Ils auront lieu : le MARDI à I5 H (salle des fêtes)

Un cours pour enfants suivra à I7 H (à partir de 7 ans)

Pour tout renseignement, contacter :

Monique GIBERT : 66.6I.96.93

= + + + + + + + + + + =

PERMIS D'ABEAU

OU EN SOMMES NOUS ?

Durant l'été, Messieurs QUINT et NICOLINI ont poursuivi leurs travaux quand à l'obtention du permis de recherche.

Ils ont déjà contacté un géomètre en vue de préparer un relevé du terrain sur la zone.

Le permis d'Abeau serait sur le point d'être accordé ; il nous semble important dès aujourd'hui de faire savoir le point de vue de la population - car des mines modernes peuvent apporter certaines nuisances - grâce à un cahier des charges.

Un cahier des charges est un contrat entre deux parties en l'occurence les géologues et la population.

Envoyez à la Mairie de MALBOSC vos remarques et exigences quand au contenu de ce cahier des charges.

L'avancement de cette demande de permis de recherche se fait sans information de la part des géologues. Nous devons prendre l'initiative de faire connaître à l'administration nos exigences en cas d'obtention du permis.

ASSOCIATION " CEZE ET GANIERE "

Le prochain numéro d'ETAMINE paraîtra début novembre.

Tous ceux qui se sentent concernés par l'avenir de la région peuvent envoyer leurs articles, commentaires ou conseils à :

Gilles Coladon
Les Escousssous - MALBOSC 07I40 LES VANS

Les « hippies » de 1968 sont devenus les « néo-ruraux » de l'Ardèche

Galerie de destins

1968-1988 : vingt ans déjà ! Le temps a poli les mots. Les soixante-huitards de Paris ou de Lyon, devenus, en Cévennes comme ailleurs, les « hippies », puis les « bourrus », sont désormais des « néo-ruraux ». Combien sont-ils encore à vivre sur les terres ardéchoises les plus reculées ? On ne sait. Suffisamment cependant pour vitaliser plusieurs cantons et pour tenir la mairie de plusieurs communes. Comment vivent-ils, ces rescapés d'une migration qui déferla en vagues exaltées dès 1969 et qui reflua sans bruit à partir des années 80 ? Quels regards jettent-ils sur leur passé ? Comment supportent-ils la sourde opposition des anciens habitants de ce nouveau Far West ardéchois ?

« *Au début, tout allait bien,* reconnaissent-ils ; *on fraternisait, on se recevait, on buvait le pastis ensemble...* » En fait, les deux communautés s'observaient. Les paysans riaient sous cape de ces jeunots « *qui apprenaient à planter les salades dans les livres* ». Les jeunots se persuadaient peu à peu que le monde ancien n'était qu'un fruit sec. « *Les indigènes,* disent-ils, *pensaient que l'on ne tiendrait pas longtemps. On n'était, à leurs yeux, que des touristes attardés ; un jour proche, on allait repartir battus et contents...* »

Pas tout à fait faux. Certains – les plus nombreux – ont pris en effet les chemins du retour, abandonnant granges, landes et chèvres. Mais d'autres ont tenu, c'est vrai. Non sans mal. Avec la faim au ventre et le froid au dos. « *Quand ils se sont presque aperçus que l'on tenait le coup, ils se sont sentis diminués. Parce qu'on travaillait autrement qu'eux, sans connaître les cuisants échecs annoncés. Parce qu'on démontrait aussi par notre maintenance que, contrairement à ce qu'ils avaient dit à leurs enfants, pour les convaincre de quitter le pays, on pouvait vivre sur cette terre. Maintenant, tout est rompu... C'est chacun chez soi ou alors la guerre froide !* »

Le temps des regrets

Cette analyse est cruelle. Mais elle doit être tempérée. Chaque néo-rural est un cas. Chaque paysan cévennol un caractère. La vérité de cette vallée-là n'est pas forcément celle de cette vallée-ci. Et il y a beaucoup de vallées dans un monde clos.

L'histoire des soixant-huitards et des ruraux qui les ont accueillis, puis supportés, ne saurait s'écrire à grands traits mais à petites touches, très précautionneusement, à travers des destins singuliers. Une enquête récente, conduite pour les besoins d'un film de FR 3 Rhône-Alpes (1), a révélé en effet l'étonnante diversité de cette génération 68, qui a connu les barricades, le militantisme, l'échec, la fuite hors de la ville, de la fac ou de l'usine, le rêve d'un Eldorado écologiste et les épreuves d'une adoption manquée.

M. Pierre Mellet, maire néo-rural de La Boule, était un jeune communiste employé dans une usine de produits chimiques de l'Ain. Sa compagne, Mme Catherine Bozzi, était étudiante. Fille d'une famille aisée, « *elle a fait 68 en voiture de sport* ». Ils ont acheté en commun, avec leurs économies, une petite ferme et des terres au flanc d'une montagne couverte de châtaigniers. Ils ont emprunté au Crédit agricole et, après l'échec d'un élevage de lapins, ils ont réussi ensemble, à force de courage, leur élevage de porcs et la commercialisation de leurs produits charcutiers. Ils font 90 kilomètres de nuit pour aller au cinéma et empruntent leurs livres à la bibliothèque itinérante. Lui, Pierre, n'est pas mécontent de la vie qu'il s'est choisie ; il la trouve plus valorisante que bien d'autres. « *Je connais,* dit-il, *des gens en ville qui ont beaucoup d'argent mais une petite existence banale.* » Pour Catherine, au contraire, c'est le temps des regrets, qu'elle exprime. Elle n'a plus l'espoir de retourner à Paris : elle se considère, à quarante-deux ans, comme prématurément usée par le boulot et surtout par les soucis. Elle pense aux « copines » qui voyagent, vont au théâtre, se rencontrent, se cultivent, disposent de moyens financiers qu'elle n'a plus. Elle jette sur le monde paysan, qui l'a exclue, comme sur celui des néo-ruraux, qui n'évolue plus, un regard aigu. « *Il n'y a pas,* dit-elle, *parmi eux de locomotives. Les uns cultivent un passé, et les autres sont en contemplation devant un plant de tomates.* »

M. Norbert Faivre était, lui, ouvrier chez Peugeot à Montbéliard. Délégué CFDT, il a occupé son usine nuit et jour pendant plus d'un mois. Les CRS l'ont jeté dehors, sans ménagement. Il y eut deux morts. Alors, avec la jeune fille qu'il fréquentait, et qui n'avait que dix-neuf ans, ils ont décidé de partir n'importe où, pour faire n'importe quoi. Ils ont tout vendu pour acheter une fourgonnette et l'aménager. Etonnant périple, qui dura quinze années. De la Drôme à l'Ardèche ; du Diois aux Boutières. Il y a moins d'un mois, ils étaient encore éleveurs de cinquante chèvres et fabriquaient des picodons... Estimés, décorés, honorés comme d'authentiques professionnels, ils ont vendu leur ferme à des Suisses, et leur troupeau à un paysan de Haute-Loire, pour acheter tout simplement un bureau de tabac dans un gros bourg du centre de l'Ardèche. « *Il fallait,* dit-il, *penser à nos deux jeunes enfants...* »

Le parcours d'Alain Dandoy, jeune étudiant trotskiste, n'est pas moins exemplaire. Il n'a plus un vif souvenir de ces journées et de ces nuits de combat dans Paris. « *C'est loin,* dit-il, *mais j'en ressens encore la violence.* » C'est vrai qu'il croyait pouvoir changer le monde. Il a échoué, certes ; il est venu en Ardèche comme s'il s'agissait de découvrir une terre vierge. Il a vécu en marge d'une communauté, créant et vendant ses bijoux nouveaux – métal, pierre et perles. Il s'est acheté une petite maison ; aujourd'hui, il collabore à une société privée qui organise des stages pour les chômeurs. Ce n'est pas pour lui déplaire, mais les difficultés du temps, les exclusions, les égoïsmes le font rêver encore au jour où, dans la rue, tout le monde se rencontrait et se comprenait. « *C'est dur d'avoir connu quelque chose de chaud, d'ouvert, et de partagé, et de vivre dans le monde d'aujourd'hui.* » Remontera-t-il un jour à Paris ? Il y songe de plus en plus souvent.

Les fleurs de la bienvenue

Il faudrait se garder sans doute de trop privilégier le doux-amer. Il est des destins heureux qui peuvent peut-être servir d'exorcisme. M. et Mme Barras, créateurs d'Ardelaine, à Saint-Pierreville, sont ancrés en plein cœur du pays moutonnier. Ils ont réussi tout ce qu'ils ont entrepris depuis 1968 ; ils n'ont pas changé. Ils ont partagé l'aventure d'une troupe de comédiens ambulants, sauvé un des plus beaux villages abandonnés dans les gorges de l'Ardèche, créé leur SCOP avec six autres amis et gagné l'estime de toute une région.

Dans le même temps, Serge Takielski a acheté sa maison de Bayssac à Lavilledieu pour y ouvrir un petit musée du bizarre et rassembler sous ses voûtes les œuvres peintes et écrites des créateurs marginaux de l'art brut, avant de devenir l'éditeur de Lattier, de Pierre Rabhi et, depuis quelques mois, de Pierre Limagne et de ses éphémérides de quatre ans de guerre...

Pour Candide – on l'aura reconnu ! – l'été de 1968 est un bel été, étendu sur un paysage ardéchois plein d'innocence où, chaque matin, il trouvait sur les marches de son escalier les fleurs de la bienvenue. C'est, sans nul doute, ces images bucoliques de leur pays que les jeunes Ardéchois avaient emportées avec eux à Paris, à Lyon, à Marseille, où ils s'étaient exilés. Comment ne pas évoquer leur retour en compagnie de tous les autres... L'Occitan retrouvait d'un coup son accent, et les chanteurs folks leurs violons et leurs vielles. Le pays, croyait-on, renaissait. Déjà, Jean Ferrat, à Antraigues, composait pourtant *Au printemps de quoi rêvait-on ?* Pierre Bouvarel, d'Aubenas, après son tour d'Europe avec ses dessins sous le bras, se retrouvait vivre avec ses chèvres tout en haut de sa montagne.

ANDRÉ GRIFFON.

(1) Sur FR 3 Rhône-Alpes-Auvergne, *Que sont mes vingt ans devenus ?*, d'André Bonnardel ; rediffusion mardi 24 mai, à 22 h 50.

"Le Monde" du 24-05-88.

TRIBUNE LIBRE

... Demain les mines ... ?

Les informations qui circulent nous incitent à penser que le " PER. d' ABEAU " va être accordé. Certains vont être désespérés, d' autres réjouis. Il apparaît surtout urgent d' établir un "cahier des charges".

Ce document, une fois établi sera le contrat entre les habitants et les responsables de l' exploitation minière.

Pour cela, chacun d' entre vous doit nous faire parvenir ses réflexions et ses inquiétudes sur tous les problèmes inhérents à une exploitation minière : - utilisation des sources - eaux usées - entretien des routes - priorité d' emploi pour les habitants des communes concernées - indemnisation des terrains réquisitionnés - nuisance (poussière, bruit ...) - remise en état des sites apres exploitation, reboisement...

La liste est longue et ne peut être complétée que par vos soins. Aussi vous pouvez nous renvoyer vos réflexions en utilisant le verso de cette page à " Cèze et Ganière " mairie de MALBOSC 07140 Les VANS

Vous trouverez ci-joint le texte complet du dossier envoyé à tous les élus et décisionnaires des communes, départements et régions concernés.

En vous remerciant de cette lecture nous attendons vos suggestions !

- " Cèze et Ganière " -

Nom :
Prénom :
Adresse :

SUGGESTIONS EN VUE DE L'ETABLISSEMENT DU CAHIER DES CHARGES

Votre avis sur les points sensibles suivants.

- L'eau : quelle source ? Traitement des eaux usées ?
- L'exploitation à ciel ouvert ?
- Indemnisation ... ?
- Décapage - Déboisement ?
- Environnement : espèces animales, végétales, équilibre écologique ?
- Nuisance sonore, poussière etc ... ?
- Priorité aux habitants pour les emplois ?
- La défiguration du paysage ne va-t-il pas faire fuir les touristes?
- Remise en état des routes ?
- Autres ...

"CEZE & GANIERE"

ass. loi 1901 — J.O. du 25-5-87 nº 21

Siège social : Mairie de Malbosc
07140 Les Vans

☎ 66.61.12.77 — 75.36.90.34

C. C. P. Montpellier 3187-07 S

★ *BUTS : Veiller à ce qu'aucun projet de développement concernant notre région ne soit imposé à la population sans concertation préalable ;*

- veiller à ce que toute information sur les projets miniers soit diffusée ;

- s'attacher à la protection du patrimoine, à la sauvegarde des sites, de l'environnement et veiller à l'intérêt des populations concernées.

objet : PER d'ABEAU

MALBOSC, le 10 août 1988

Monsieur,

Vous avez de multiples charges, vous êtes très occupé et nous savons votre temps précieux. Mais nous savons aussi que vous êtes un homme extrêmement attentif aux problèmes des communautés locales. C'est pourquoi nous vous envoyons en annexe un dossier de 5 pages concernant la recherche minière en cours (PER d'Abeau), la mise en exploitation éventuelle et ses retombées à l'échelle locale.

Voici en résumé le contenu de ce dossier :

1. Présentation du Permis exclusif de recherches (PER d'Abeau).
2. Buts de l'association "Cèze & Ganières".
3. En réponse à la description faite par la notice d'implantation, l'association "Cèze & Ganières" présente des faits réels :
   a) ce pays n'est pas un désert;
   b) vocation touristique de la région;
   c) effets de la recherche minière sur l'environnement;
   d) emplois nouveaux créés par les mines. Lesquels? Combien?
   e) qu'en est-il du "pactole" des redevances communales?
4. Propositions de "Cèze & Ganières". Nécessité d'un CAHIER DES CHARGES.
5. Conclusions.

La lecture du dossier ci-joint vous prendra 12 minutes. Elle vous révèlera pourquoi nous, habitants de ces régions, avons bien des raisons de nous inquiéter.
Le dossier "PER d'Abeau" étant sur le bureau du Ministre depuis de longs mois, il nous semble que le temps est venu d'intervenir. Nous aimerions connaître votre avis sur ce sujet. Nous sommes, bien sûr, à votre disposition pour vous fournir des renseignements complémentaires si vous le désirez.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Yves Lamarque
Président

N.B. pièces jointes : un dossier "Cèze & Ganières et le permis d'Abeau" et 4 photocopies.

" CEZE & GANIERES et le PER d'Abeau"

1. PRESENTATION DU PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHE (PER) d'ABEAU

Demande de PER de mines d'or, d'argent, de tungstène, antimoine et substances annexes faites par M. Pierre Nicolini et M. Michel Quint, géologues à la retraite.

Ce permis concerne un territoire de 4 800 Ha, réparti sur 2 régions (Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes), 2 départements (Gard, Ardèche) et concerne 9 communes : Banne, Brahic, Les Vans, Malbosc en Ardèche, Aujac, Bonnevaux, Bordezac, Gagnières et Sénéchas dans le Gard.

La notice d'implantation établie par MM. Quint et Nicolini présente la région comme "ruinée, déserte, quelques maisons isolées, abandonnées,des arbres rabougris, etc." et monte en épingle le fait que les mines apporteront des emplois dans cette région où le chiffre du chômage est élevé.

La population a appris l'existence de ce PER d'une manière fortuite et tout à fait par hasard, à quelques jours de la fin du délai d'enquête publique et s'est inquiétée et irritée du "secret" dans lequel le "PER" avait été établi, de la description dévaluante qui était faite de la région concernée et du total dédain dans lequel avaient été tenus les habitants; les autorités locales elles-mêmes n'étaient pas au courant de l'existence de ce PER qui bouleverse la vie de la région d'une façon profonde.

Après de multiples contacts (réunions et courrier) avec les Préfets, D.R.I.R. et promoteurs du projet, une association loi 1901 s'est créée rapidement le 12/4/87 avec l'appui actif des autorités locales.

2. L'ASSOCIATION CEZE & GANIERES A POUR BUTS :

- de veiller à ce que toute information sur les projets miniers soit diffusée;
- de veiller à ce qu'aucun projet de développement ne s'effectue sans concertation préalable;
- de s'attacher à la protection du patrimoine, à la sauvegarde des sites, de l'environnement, et de veiller à l'intérêt des populations locales.

./.

CEZE & GANIERES - PER D'ABEAU

3. EN REPONSE A LA DESCRIPTION de MM. QUINT ET NICOLINI, l'ASSOCIATION CEZE & GANIERES PRESENTE DES FAITS REELS :

a) pays désert : d'après le dernier recensement, le chiffre de la population est en nette augmentation.

b) des investissements nombreux sont effectués dans le tourisme tant par les pouvoirs publics que par les particuliers (nombreux gîtes ruraux subventionnés, nombreux campings dont un camping 3 étoiles en construction, etc.).

Il est certain que des recherches minières amenant camions, grues, grosses excavatrices, feront fuir le touriste qui trouve dans notre région tout ce qui lui fait défaut pendant l'année,à savoir la détente dans le calme et la beauté des sites préservés et entretenus, où l'on peut encore voir et entendre ce qui fait nos racines.

Le pays, situé en zone périphérique du Parc National des Cévennes est riche de possibilités agricoles de qualité (fruits, légumes, semences, plantes médicinales) qui ne sont plus accessibles aux zones de plaines, réservées à l'agriculture industrielle.

D'autres investissements sont effectués par les services du Ministère de l'Agriculture en relation avec les DDA locales (élevage extensif, projets d'aménagements forestiers, OGAF, DFCI, CRPF).
Il est important de considérer que cette région de Massif en zone sèche à haut risque, victime d'innombrables et néfastes incendies, serait encore plus durement pénalisée s'il y avait récession de la population active contrariée dans ses projets par la présence de chantiers miniers.

c) "Cèze & Ganières" a pris l'avis d'ingénieurs compétents dans le domaine des mines et s'est fait confirmer l'effet déplorable de recherches minières sur l'environnement : les exemples néfastes dans la région ne manquent pas ; La Grand Combe, le Pradel, St Sébastien d'Aigrefeuille, Malines, le château de Portes pour n'en citer que quelques uns.

De plus, il est certain que la recherche et l'exploitation minières endommageront le réseau des sources et feraient craindre une pollution de la nappe phréatique.

d) Qu'en est-il des fameux "emplois nouveaux créés dans la région?
Il ne s'agit que d'un argument fallacieux de plus. A preuve : en observant ce qui se passe dans les mines citées plus haut,

./.

il apparaît qu'une exploitation minière fait appel à des techniciens ultra spécialisés et que de plus, un très petit nombre de travailleurs qualifiés est nécessaire dans ce genre de travail, qu'il s'agisse d'ingénieurs ou de conducteurs d'engins. A la Grand Combe par exemple, 1 seul homme conduit un "Dumper 785" capable de transporter plus de 140 tonnes de charge utile! Le temps des brouettes et des pelles dans la recherche et l'exploitation minières est révolu.

L'argument "création de nombreux emplois nouveaux" est donc un leurre qui trouve malheureusement un écho attentif dans une région à haut taux de chômage.

De plus, MM. Quint et Nicolini ne cachent pas le fait que les capitaux français sont peu attirés par le projet et que les contacts qu'ils ont pris et qu'ils se refusent à dévoiler se trouvent à l'étranger.
Il s'ensuit donc que même les bénéfices éventuels n'iraient pas aux régions ou à l'état mais bien à des investisseurs privés étrangers!

Et quand nos deux géologues évoquent le" pactole" des redevances communales... voyons ce qu'il en est : le Code Général des Impôts précise que les exploitants de mines sont exonérés de la taxe professionnelle (art. 1463).
Pour compenser cette exonération, les départements et communes reçoivent une redevance dont le taux est fixé chaque année, en fonction de l'indice de valeur du produit (art. 1519 et 1587).
Un arrêté du 23/11/87 a fixé ce taux à 141 F par kg d'or extrait pour les communes concernées (parution dans le J.O. du 11/12/87).
Mais l'attribution de cette redevance s'effectue selon une répartition fixée par la loi (art.312, annexe 2) :
- 10% répartis entre les communes concernées par l'exploitation du gisement (10% de 141 F = 14 F!);
- 35% pour les communes qui reçoivent les installations affectées à l'extraction. Toutefois, les "ateliers" de concassage, lavage et concentration du minerai ne seraient pas considérés comme "usines". Donc pas de redevance!
- 55% alimentant un fonds commun national redistribué aux communes dans lesquelles résident au moins 10 salariés de la mine, représentant plus de 1 pour mille de la population totale communale.

4. LES PROPOSITIONS DE "Cèze & Ganières"

Avant toute recherche et a fortiori toute exploitation, il est impératif qu'un CAHIER DES CHARGES" soit établi.
En effet : ".../... le titulaire d'un permis "M" a droit, s'il

./.

en fait la demande avant l'expiration de son permis, à l'octroi d'un permis d'exploitation.../..." Voir Code Minier - art.54 - Cas de dispense d'enquête .

Le permis exclusif de recherche (PER) pouvant donc déboucher sur un permis d'exploitation (PEX) sans nouvelle enquête publique - elle ne sera faite qu'après l'octroi du PEX , il est donc impératif que l'établissement d'un cahier des charges soit préalable à l'octroi du PER.

Les élus locaux et la population ont le droit de savoir ce qu'on fera sur leur commune, comment les travaux se dérouleront, quelles en seront les conséquences pour l'environnement, les précautions qu'il faudra prendre.

Ils ne veulent pas que les choses se passent en cachette ni qu'on ne les mette devant le fait accompli.
Ce "CAHIER DES CHARGES" devra également spécifier le mode de recherche envisagé et décider dès à présent la façon dont les sites concernés seraient remis en état ou leur réaménagement afin d'éviter les graves négligences liées à la gestion des terrils de diverses mines de notre région (voir photocopies en annexe : Malines, St Sébastien d'Aigrefeuille, Champclauson, La Vernarède).
Si des chantiers miniers doivent voir le jour, il faut que les communes concernées aient l'assurance qu'ils ne nuisent pas à ce qu'elles ont de plus précieux : leur capital nature.

Il faut que les importants fonds débloqués depuis une quinzaine d'années pour l'aménagement du territoire, la protection des sites, l'accueil touristique, l'aide aux jeunes agriculteurs, les préventions contre l'incendie ne soient pas réduites à néant par des exploitations minières qui, au demeurant, n'apporteraient aucune retombée économique ou sociale bénéfique à la région. Car le piège est évident : le mot "mines" a gardé ici une connotation positive très forte, dans cette région où dans un passé assez récent, il était synonyme de prospérité pour les populations locales.
L'équation "mine = prospérité" a bien sûr été vraie avec le charbon, il n'en serait rien avec l'or, compte tenu des nouveaux moyens techniques utilisés.

5. CONCLUSIONS

L'association "Cèze & Ganières" a pris de nombreux contacts, a échangé beaucoup de correspondances avec MM. les Préfets du Gard et de l'Ardèche, les responsables des DRIR du Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes et se voit toujours refuser l'accès au dossier du PER.
Une demande d'intervention à la CADA a été envoyée à Monsieur le Premier Ministre le 28 juin 88.

./.

CEZE & GANIERES - PER d'ABEAU

Les populations locales doivent être considérées comme des partenaires responsables avec lesquels le devenir de la région doit être discuté.

La recherche minière décidée par deux ingénieurs à la retraite "pour occuper leurs loisirs" (c'est ce qu'ils ont déclaré à l'une des réunions publiques organisées par l'association "Cèze & Ganières")ne doit pas perturber la mise en place des structures de gestion de cette région des Cévennes.

P.S. Dernière minute!

Nous venons de recevoir la réponse de la CADA datée du 2 août 88 émettant un avis favorable à la communication du dossier relatif à la demande du PER d'Abeau.

Archives Cèze et Garrigue

La « Colline de la honte » du Gard devant les juges

DEPUIS plus de quinze ans les habitants des petits villages de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille et de Générargues dans le Gard (moins de huit cents habitants à eux deux) tentent de s'opposer à une administration résolument sourde et qui semble les ignorer.

Depuis quinze ans, leur vallée et leur rivière sont empoisonnées par les déchets laissés sur place par la multinationale Penaroya, qui exploitait là-bas une mine de plomb argentifère.

Hier, le lourd dossier de la « Colline de la honte » a été plaidé devant le tribunal administratif de Montpellier. Le jugement sera rendu dans quinze jours.

(DERNIÈRE PAGE)

M n

MIDI LIBRE

DES ALPES AUX PYRENEES ◆ Vendredi 28 septembre 1979 ◆ DE L'AUVERGNE A LA MER

Tribunal, arsenic et vieilles querelles

La colline de la honte empoisonne une vallée du Gard

UN beau matin, un camion chargé de plusieurs tonnes de stérile (déchets provenant d'une mine de plomb) loupe un virage et s'écrase dans un jardin en contre-bas de la route près de Bessèges dans le Gard.

Le jardinier consterné, constate l'ampleur du désastre, mais s'aperçoit bientôt que plus rien ne pousse dans son jardinet.

Expertises, analyses. Il faut se rendre à l'évidence : la drôle de terre que transportait le camion contient de l'arsenic et du cadmium. La plus invraisemblable affaire de pollution que le Gard a connu venait de débuter.

Il a été facile aux experts de trouver le gisement où le camion s'était approvisionné. Il s'agissait d'un énorme tas de déchets abandonné par la multinationale Penaroya alors qu'elle exploitait une mine de plomb argentifère à ciel ouvert près de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille.

Penaroya, en 1956, reçoit les autorisations nécessaires à l'exploitation de ce gisement de plomb. A l'époque, la population se doutait que les déchets stockés représentaient un danger. Mais il y avait du travail dans la vallée du Reigoux et on fermait les yeux. En 1963, le gisement n'étant plus rentable, Penaroya se retire, laissant derrière elle un gigantesque tas de stérile.

De graves infractions

Première infraction aux autorisations reçues : le tas selon des accords ne devait pas dépasser 25.000 tonnes. En 63, on l'évaluait à 1.000.000 de tonnes. Une paille !... L'eau de pluie a raviné la colline de la honte, comme on l'appellait dans le pays, et bientôt, on s'est aperçu que les eaux du petit torrent Le Reigoux contenaient de l'arsenic et du cadmium.

La passivité n'a qu'un temps et bientôt, en 64, la population passait à l'action soutenue par les maires du canton, d'autant plus facilement qu'il y a danger réel.

La « Rivière rouge » n'amuse personne et n'amène pas un touriste. Par un curieux phénomène chimique, les eaux contaminées du Reigoux qui se mélangent à celles de l'Amous deviennent rouge sang. Il se produit un précipité ferrugineux qui laisse rêveurs les pêcheurs de truites.

Les maires, le Conseil Général, alertent tout ce qui doit être alerté : préfecture, direction départementale de l'action sanitaire et sociale, l'Equipement. Le silence ! Parfois de vagues promesses sont formulées par l'administration. Mais la situation ne change pas. En tout cas, chacun se débarasse du dossier et clame « C'est pas moi ».

Arrive 1976 ! Un orage comme rarement il s'en produit ailleurs que dans le Midi éclate. Brutalement, emportant tout sur son passage.

Les eaux minent le tas de déchets et un vaste entonnoir apparaît au sommet du « terril ». Il y a plus grave. On se rend compte rapidement qu'un lac évalué à 100.000 m3 d'eau s'est formé. Il n'est séparé de la vallée et de ses villages que par un barrage de stérile dont on ignore l'épaisseur. En désespoir de cause, impuissants face au danger que constitue l'eau qui sourd, l'école et le village de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille sont évacués. Dans l'angoisse, on essaie de pomper. Rien n'y fait. L'image du barrage de Malpasset au-dessus de Fréjus hante les mémoires.

Les écrevisses : un lointain souvenir

A quelques jours de là, un nouvel orage éclate. Tout aussi violent que le premier. La digue naturelle cède et l'eau se précipite dans la vallée. Il n'y aura pas de victime heureusement. La catastrophe est évitée. Mais la population en a assez. L'administration ne bouge toujours pas. Les maires consciencieusement continuent de recevoir les doléances des riverains. La vie de la vallée est désorganisée, bouleversée. La population depuis des siècles vit en autarcie : chacun possède son bout de jardin qu'il faut arroser, sa chèvre qu'il faut abreuver. Et l'eau est pompée de la rivière. Une eau pourrie, empoisonnée que personne ne veut plus utiliser. La vallée s'étiole, les paysans ont peur. Plus rien ne pousse. Autrefois il n'était pas rare de pêcher des écrevisses dans le torrent. La colère gronde. L'épée de Damoclès suspendue au-dessus de ces centaines de têtes se fait menaçante. Il est nécessaire d'agir.

Pendant vingt ans, sans relâche, les maires de Générargues, de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille, d'Anduze ont tout entrepris, nous l'avons dit. Mais en 1976, la mesure est comble, et population, maires et conseil général portent plainte contre la multinationale. En 1977, l'administration de son côté, sentant qu'on ne plaisante plus dans le canton d'Anduze met Penaroya en demeure de prendre des mesures.

Mais la justice suit son cours et hier après-midi, l'affaire était appelée devant le tribunal administratif de Montpellier. Me Corinne Lepage de Paris plaidait au nom du syndicat intercommunal que préside le maire de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille, M. Maurice Privat. Me Lepage a produit une plaidoirie sans surprise, démontrant l'entière responsabilité de l'Etat dans cette affaire. Elle a été suivie en partie par le commissaire du gouvernement qui considère que l'Etat est responsable, mais d'une manière atténuée. A 50 % ! Ce qui revient à dire que la Penaroya est impliquée pour l'autre moitié dans l'histoire. Le commissaire du gouvernement déclarait notamment *« qu'il a fallu quinze ans pour être en passe de trouver une solution après cependant avoir frôlé une catastrophe et subi les effets ravageurs d'une pollution constante tout au long de ces années ».*

Les analyses du C.E.A.

Cependant l'avocate parisienne détenait dans la manche de sa robe noire, un argument extrêmement important et bougrement inquiétant : le C.E.A. (Commissariat à l'Energie Atomique) révèle qu'à la suite d'analyses effectuées récemment que les eaux de la petite rivière renfermaient une concentration en métaux lourds (généralement tous très toxiques) cinq mille fois supérieure aux normes en vigueur. Quand on connaît le sérieux du C.E.A. dans ce domaine, on ne peut être qu'inquiet.

De son côté, le ministère de l'Agriculture qui avait délégué à l'audience un technicien dégage toute responsabilité. Celui-ci indique que l'administration a rempli son rôle notamment en engageant 200.000 F, débloqués par Penaroya il est vrai, pour consolider le terril et stabiliser le tas. Il faudrait une rallonge de trois millions de francs pour maîtriser ce qu'il reste du tas après la catastrophe évitée de 76.

Il semble aussi à la lumière de tout cela que la responsabilité de la multinationale paraît sérieusement engagée dans cette affaire. En effet, Penaroya avait bâti des cheminées et des soutènements qui ne pouvaient supporter « que » 25.000 tonnes. Or et nous le savons déjà, le tas atteignait en fin d'exploitation 1.000.000 de tonnes. Dans ce cas, fait valoir, le représentant du ministère, tout cela devait céder un jour. Ce qui fut fait. Sur place demeurent encore 500.000 m3 de déchets qu'il faudra bien un jour consolider. Mais à quel prix et qui règlera la facture ?

Le jugement a été mis en délibéré et sera rendu sous quinzaine.

J.M. ROUAN

CEVENNES ARDENTES

Le sous-sol brûle la commune

A la Vernarède, dans les Cévennes gardoises, l'air n'est pas toujours pur. Par temps de pluies, une fumée bleutée se lève depuis le sol. Les terrils sont en combustion et ravagent des pans entiers des 530 hectares de la commune.

EN descendant du col de Portes, à l'approche de la Vernarède, il est presque obligatoire de monter les vitres de la voiture.

Une odeur bizarre, un peu sulfureuse me prend à la gorge. En bas, le village est noyé dans un brouillard bleuté.

Ce n'est pas un "FOG" spécial des Cévennes. La fumée s'échappe du sol en de nombreux points autour des maisons, près de ce qu'il reste du stade.

"Après la pluie ou la neige, c'est chaque fois le même phénomène" disent les habitants. "La terre c'était le charbon" chante Pierre Bachelet.

Ici, il y en a partout. Au pied des pins maritimes qui adorent ça, au bas du village, sous la place, sous le stade... **"Tout le bas du village est construit sur du charbon".**

Et pas n'importe lequel.

Du gras et du demi-gras, qui contrairement aux anthracites, s'échauffe, fermente et produit des gaz.

Ces déchets d'un siècle d'exploitation du sous-sol ont été rejetés par la compagnie des Houillères à qui tout appartenait.

Les terrils, c'est le nom de ce charbon rejeté, réactivés par le grand incendie de septembre 85 brûlent.

Le maire du village, M. Christian Miaille, qui dès l'âge de 15 ans a usé ses culottes au fond de la mine explique le phénomène.

"La végétation avait poussé. On s'était familiarisé. Et puis, il y eut le terrible incendie de septembre 1985."

4.000 hectares ravagés, le moment le plus catastrophique de l'histoire du village.

"Il fallait être partout en même temps. La commune était entourée de flammes."

L'incendie éteint, le feu a repris, du sous-sol par les terrils.

Le pin maritime a une racine principale qui, comme une carotte géante descend dans la terre, à 3 mètres de profondeur.

Ces racines ont pourri à la suite des coupes de bois. Cela a fait des mèches où s'est entassé résines, aiguilles. Le feu peut se propager sous terre. **"Des fumées s'échappaient de partout".**

En Cévennes, la vie tient à peu de chose. Au début du siècle, il y avait 4.000 habitants à la Vernarède. Au dernier recensement, il ne restait plus que 334 âmes. Depuis, une quinzaine de maisons est la vente et pas d'acquéreurs en vue.

"Il suffirait que le bureau de poste ou un magasin ferme, pour que le dépeuplement s'accélère."

Pour l'instant, les gens s'interrogent. Est-ce que c'est dangereux pour la santé ?

Un ingénieur des Houillères l'a pris de haut :

"Vous faites un foin pour des terrils qui brûlent, alors qu'il y en a qui sont en combustion depuis 20 ans." Oui mais, dans ces cas, il n'y a pas d'habitation à proximité.

La raison du maire est prise entre deux terrils.

"Nous nous sommes barricadés. Tout était fermé et pourtant, la poussière rentrait" dit son épouse.

"Je n'ai pas voulu quitter ma maison, parce que j'étais maire. Les gens me posent des questions. Je me fie aux rapports. Peut-être les ai-je trompés involontairement." Les rapports, ils ont quand même trouvé quelque chose.

Le CO (oxyde de carbone) est passé de 0,0012 à 0,210 près de la maison du maire. On est très loin des doses pour être terrassé. **"Cela signifie tout simplement qu'on ne peut pas mourir d'un coup."** Mais après, à la longue, y a-t-il risque ? Aujourd'hui, on dénombre pas moins d'une cinquantaine de foyers en combustion. Et le CO bouffe les globules rouges. **"Ils ne sont pas arrivés à leur maximum de combustion."**

Cet hiver, quand il a neigé, c'était intenable. **"Si ça durait, on ne pourrait plus vivre."**

Alors, il est compréhensible que les rapports des Houillères soient mis en doute.

La gêne, le doute, et maintenant un sentiment d'abandon gagnent la population.

"Plus personne ne s'occupe de nous."

M. Miaille a alerté les pouvoirs publics. Début décembre 85, M. Thenault, sous-préfet d'Alès s'est rendu sur place, heureusement qu'il est intervenu : **"les houillères roupillaient."**

Une opération de défournage a été entamée. A l'aide d'engins mécaniques, le charbon incadescent a été jeté dans les ruisseaux. C'est la seule méthode radicale.

Sinon, on peut comme le préconise le maire récupérer ce charbon.

"C'est pas rentable nous a-t-on répondu, alors on respire les gaz."

Des fumées qui ne sont pas prêtes de l'arrêter, car sous terre, là où il y a ce fameux charbon, la température est à 1000° C. Les Houillères qui veulent abandonner la région laissent tout brûler dit-on.

M. Pigoulie, l'ancien préfet du Gard a aussi assisté à des réunions sur place.

Une subvention a été accordée pour la reconstruction du stade : le conseil général a suivi. Il reste 20% des frais et la TVA à la charge de la commune.

Construit sur des terrils, au bout de la rue de Cayenne, il est inutilisable. Une partie est dans la rivière qui court en contrebas.

L'équipe de football joue depuis 1985 ses rencontres à domicile... à Chamborigaud.

A la Vernarède, le montant des taxes locales atteint à peine trois cent sept mille francs. A peine de quoi payer une secrétaire et deux employés de mairie.

Gérard PLA

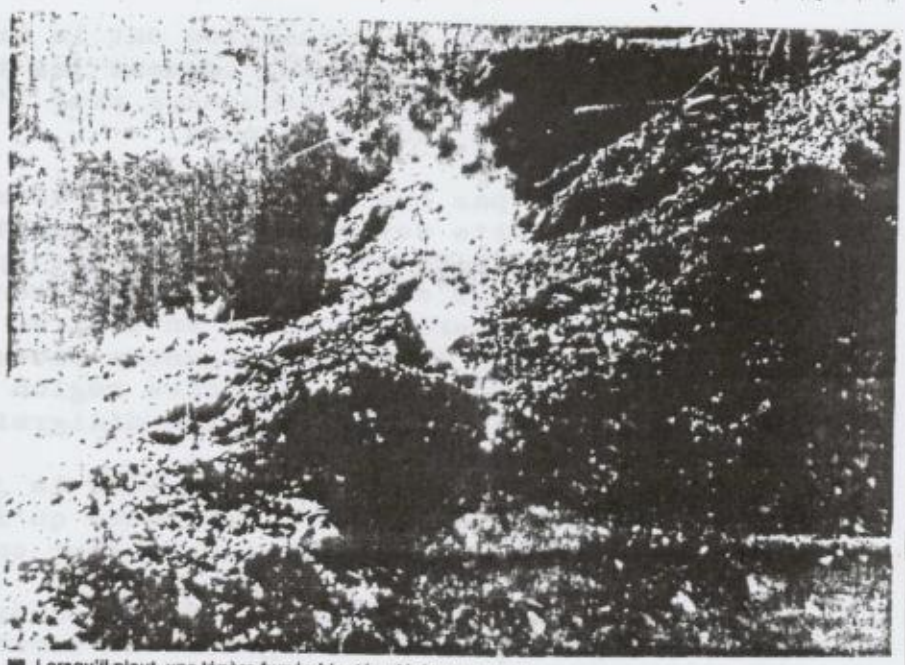

Lorsqu'il pleut, une légère fumée bleutée s'échappe du sol.

C'est chaque fois le même phénomène.

ARCHIVES Cèze et Gamière

ML Le Vigan

MINES DES MALINES

Le barrage des «stériles» une préoccupation importante

Un lac de boue, une digue de soixante-dix mètres de haut de déchets, représentant une menace latente

NOUS avons longuement évoqué, hier, dans nos colonnes, la visite du président du Conseil général Gilbert Baumet, venu se rendre compte sur place du problème économique et social que pose la fermeture prochaine de la mine des Malines.

A cette préoccupation s'ajoute celle du devenir des énormes quantités de déchets stériles, accumulés au pied de l'usine depuis plus d'un siècle, constituant un lac de boue de treize hectares retenu par une digue naturelle de ces mêmes déchets de soixante-dix mètres de haut, situé à un kilomètre en amont de Saint-Laurent-le-Minier, et représentant une menace latente pour le village et son environnement.

Pour le maire, M. Roger Delenne et pour le conseiller général, M. Jean Barral, il faut être très vigilant et s'assurer de toutes les garanties, pour qu'après la fermeture de la mine, ne se renouvelle pas la désastreuse situation engendrée naguère par la mauvaise gestion du dépôt de stériles de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille.

Après avoir vu les lieux et en être assez impressionné, c'est le sentiment que partagera le président Baumet.

Pour le directeur de l'usine, M. Petris, qui de bonne grâce a donné toutes les explications techniques, *«il n'y a aucune raison d'être inquiets, car justement les leçons de l'expérience de Saint-Sébastien ont été tirées»*.

▲ ***Sur la crête de la digue de retenue des stériles, le président Gilbert Baumet avec, à ses côtés, le conseiller général de Sumène, Jean Barral, et le secrétaire général de l'assemblée départementale, M. Sutour.***

En effet, à l'inverse de Saint-Sébastien, aux Malines, même après la cessation de l'exploitation, la Société Pennaroya demeurera propriétaire des «stériles» et assurera l'entière responsabilité de leur devenir.

D'ores et déjà, en liaison étroite avec les administrations d'Etat concernées (direction régionale de l'Industrie et de la Recherche, Environnement, Agriculture, Equipement...) un plan de travaux pour un montant de dix-huit millions de francs a été programmé pour écarter tout risque.

Nous ne reviendrons pas sur les détails techniques déjà donnés, disons seulement que le seul risque à prévoir et à combattre est la crue millénaire. Pour ce qui est de l'environnement proprement dit, une couverture végétale du lac de retenue des stériles est envisagée par un engazonnement et des plantations arborées.

En tout cas, pour le président du Conseil général du Gard, M. Gilbert Baumet, une visite bien instructive.

Les géants entrent en piste

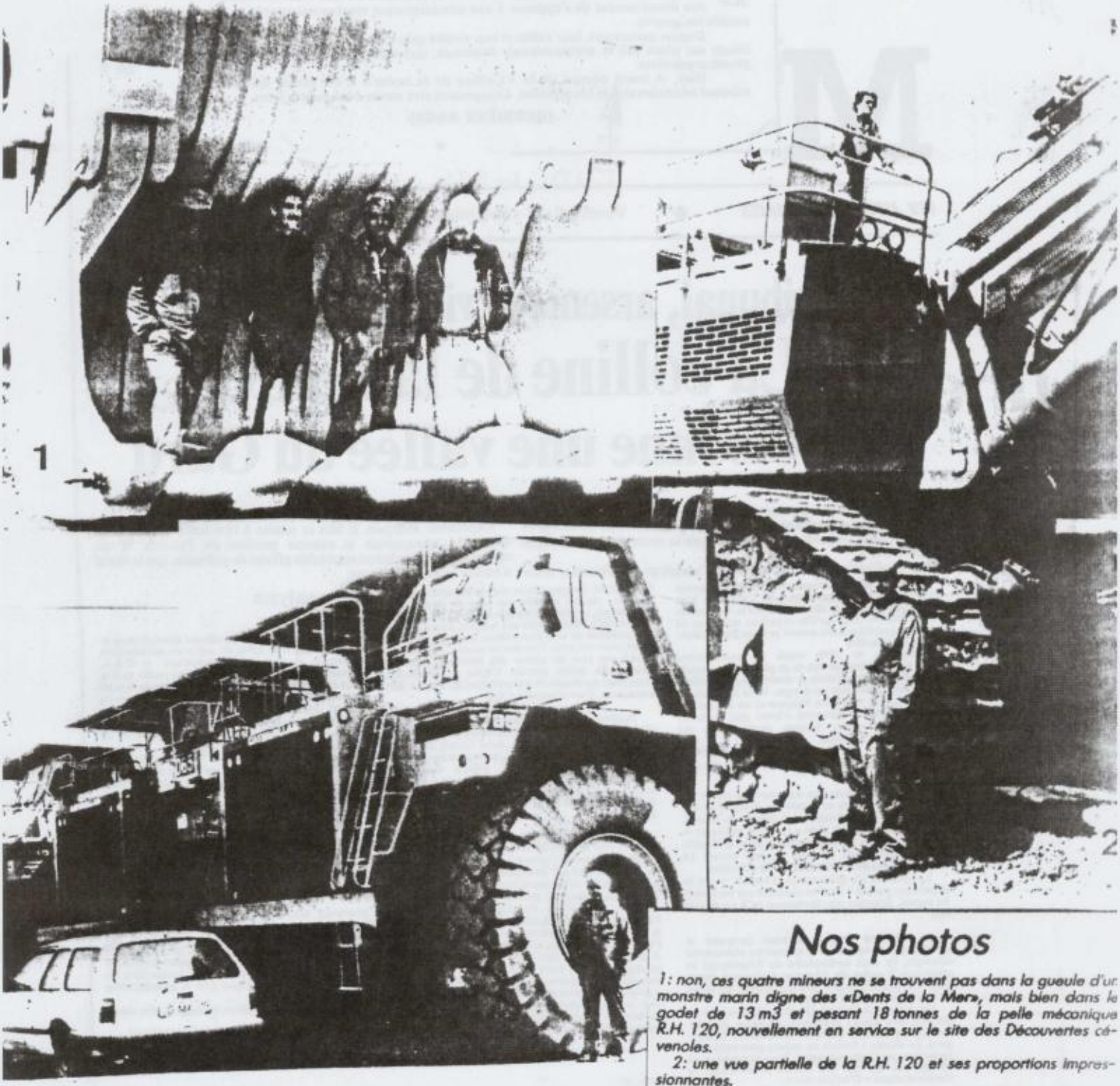

Nos photos

1: non, ces quatre mineurs ne se trouvent pas dans la gueule d'un monstre marin digne des «Dents de la Mer», mais bien dans le godet de 13 m3 et pesant 18 tonnes de la pelle mécanique R.H. 120, nouvellement en service sur le site des Découvertes cévenoles.

2: une vue partielle de la R.H. 120 et ses proportions impressionnantes.

3: il en est de même pour les 3 Dampers 785 capables de transporter plus de 140 tonnes de charge utile: jugez-en vous-même d'après la voiture garée devant eux qui vous donne une idée de l'échelle.

(Photos «Midi Libre»)

Ce dossier a été réalisé par une équipe de bénévoles, afin qu'il soit largement distribué auprès de tous. Nous faisons appel à vos dons aussi modestes soient-ils pour couvrir les frais des photocopies. (Nous avons déjà tiré ce dossier à 150 exemplaires, nous devons en tirer encore 850 !)

"Cèze et Ganière"